



PERFORMANCES ÉPURATOIRES

- Dimensionnement de la station : 5 EH
- Charge hydraulique par jour (150l/EH/j) : 0,750 m³/jour
- Charge polluante DBO₅ : 0,300 kg/jour

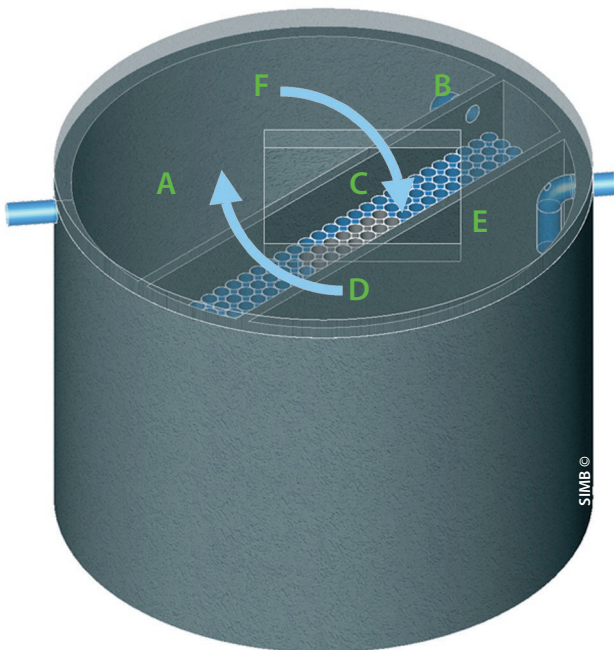
- Concentration garantie en sortie (Arrêté 07/09/2009) :
DBO₅ < 35 mg O₂/litre
MES < 30 mg/litre

Taux d'abattement

Performances obtenues sur plate-forme accréditée (norme NF EN 12566-3 +A1)

- en MES = 98%
- en DCO = 93%
- en DBO₅ = 98%
- en N-NH₄ = 90%

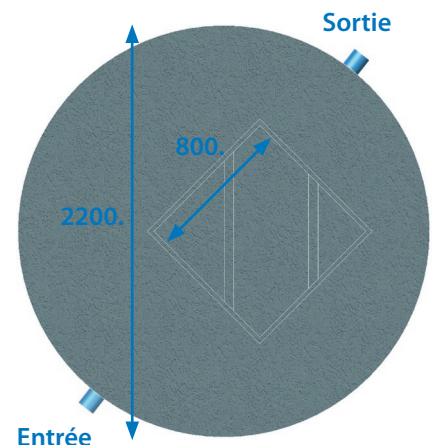
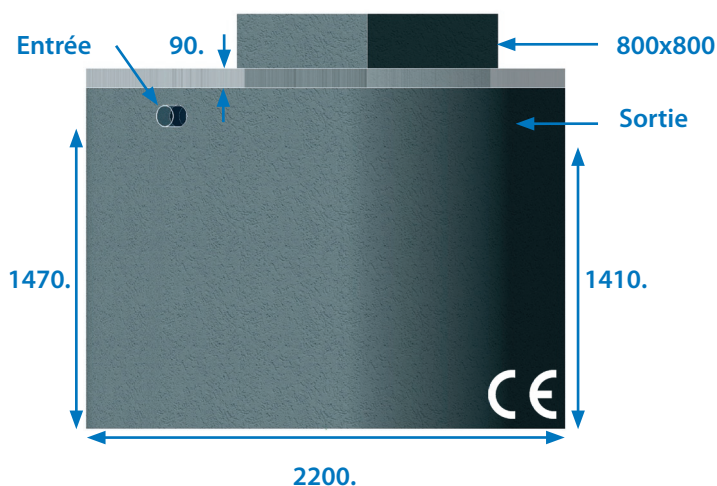
FONCTIONNEMENT



- A Décanteur primaire
- B By-pass sécurité
- C Réacteur biologique aéré*
- D Recirculation
- E Clarificateur
- F Égalisation

* culture fixée immergée aérée
(Support synthétique conforme à la norme 12255-7)

DIMENSIONNEMENT



STATION

Volume utile de la micro-station :	4,434 m ³
Volume de la cuve :	5100 litres
Poids de la cuve :	3,6 t (Tolérance +/- 5%)
Hauteur :	1,66m (+0,25m de réhausse)
Hauteur Fe/Fs :	1,47/1,41 m
Diamètre :	2,20 m
Accès :	0,8 x 0,8 m
Diamètre entrée et sortie :	DN 100

DÉCANTEUR PRIMAIRE

Hauteur d'eau maximale :	1,340 m
Volume de boues à 50% :	1,182 m ³
Fréquence de vidange observée :	24 à 48 mois
Gestion des pointes hydrauliques	

RÉACTEUR BIOLOGIQUE

Surface spécifique :	100 m ² /m ³
Support lit fixe en PEHD	
Diffuseur tubulaire	

CLARIFICATEUR

Hauteur d'eau maximale :	1,340 m
Recirculation	
Système de décantation des boues secondaires	

ÉQUIPEMENT

Surpresseur

Nombre :	1 pièce
Type :	80 litres/min
Puissance unitaire :	58 W
Niveau sonore :	37 dBa
Consommation annuelle :	508 kWh
Tension d'alimentation :	230 V

Aérateurs

Nombre :	2 pièces
Type :	Microbullage

Airlift

Égalisation et recirculation sans pompe

RÉGLEMENTATION

Loi sur l'eau du 03 janvier 1992

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Arrêté du 07 septembre 2009 (NOR : DEVO 0809422 A)

Norme NF EN 12566-3 +A1

GARANTIES

sous réserve d'un usage en conformité avec les normes d'exploitation (cf. Guide de l'utilisateur)

Composants électromécaniques : 2 ans

Cuves : 10 ans